

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
EUROPEAN SHIELD FUND
ISIN PART A : FR0013336153 / ISIN PART A-N : FR0014010K30
ISIN PART C : FR0013336146 / ISIN PART C-N : FR0014010K48
ISIN PART I : FR0013336138 / ISIN PART I-N : FR0014010K55**

Paris, le 26 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) European Shield Fund géré par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La direction de la société de gestion a décidé de procéder au regroupement des classes de parts A, C et I de votre FCP avec respectivement les nouvelles classes de parts A-N, C-N et I-N créées à l'occasion de la refonte de la stratégie du fonds en juin 2025. Cette opération vise à permettre aux porteurs de ces parts de bénéficier des conditions tarifaires plus avantageuses de ces nouvelles parts, ainsi qu'à réaliser des économies d'échelles pour le FCP en réduisant le nombre de parts en circulation.

A cette occasion, une précision relative à la possibilité pour votre FCP d'investir en pays européens membres de l'OCDE (tels que la Grèce, la Pologne ou encore la Turquie) est ajoutée dans la stratégie d'investissement et une modification de la date de centralisation est effectuée dans les documents réglementaires.

Vous retrouverez les détails de ces changements dans le tableau comparatif figurant ci-après.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et entrera en vigueur le 12 décembre 2025.

ATTENTION : Pour la bonne réalisation de cette opération, les opérations de souscriptions / rachats seront suspendues pour l'ensemble des classes de parts à compter du jour de centralisation du 8 décembre 2025 (après cut-off), jusqu'au 11 décembre 2025 inclus. Les opérations de souscription / rachat reprendront à la date de centralisation du 12 décembre 2025.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Non significatif**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'a aucun impact sur votre fiscalité, toute plus ou moins value potentiellement réalisée dans le cadre de ce rapprochement de parts étant reportée au jour de votre sortie effective du FCP.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Stratégie d'investissement	L'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum en actions des pays du continent européen (y inclus l'Irlande et la Grande Bretagne)	L'OPCVM est investi à hauteur de 90% minimum en actions des pays du continent européen membres de l'OCDE (y inclus l'Irlande et la Grande Bretagne)
Frais		
Frais maximum (Frais de gestion financière)	Parts A : 2,25% Parts C : 1,10% Parts I : 0,80%	Parts A-N : 2% Parts C-N : 1% Parts I-N : 0,75%
Modalités de souscriptions / rachats		
Centralisation des ordres	Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire (J-1) et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu.	Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures (J) auprès du dépositaire CACEIS BANK (12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex), à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour (J) et communiquée en J+1.
Regroupement de catégories de parts	Part A – ISIN FR0013336153 Part C – ISIN FR0013336146 Part I – ISIN FR0013336138	Part A-N – ISIN FR0014010K30 Part C-N – ISIN FR0014010K48 Part I-N – ISIN FR0014010K55

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
 Directeur Général
 Directeur de l'Asset Management